

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Henri PONS représenté par Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 001-1695/17/BM

**■ Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif "Dotation de soutien à l'investissement" (DSIL) pour des travaux de rénovation thermique et développement d'infrastructures en faveur de la mobilité sur les bâtiments de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence situés sur le territoire Istres-Ouest Provence
MET 17/3100/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence envisage de réaliser des travaux répondant aux champs d'intervention suivants :

- « rénovation thermique »
- « développement d'infrastructures en faveur de la mobilité »

Ces travaux sont destinés d'une part à diminuer la consommation énergétique des bâtiments publics anciens ou des constructions nouvelles et d'autre part à développer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au sein des bâtiments recevant du public.

Les travaux faisant l'objet de la demande de subvention comprennent la reprise d'étanchéité, le remplacement de menuiseries ainsi que l'aménagement d'espaces PMR.

**Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Avril 2017**

La présente délibération vise à approuver toute demande de subvention auprès de nos partenaires institutionnels.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 049 998 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX	MONTANTS
ETAT (DSIL)	45,00 %	472 499,00
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	55,00 %	577 499,00
TOTAL	100%	1 049 998,00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation des travaux de rénovation thermique et de développement des infrastructures en faveur de la mobilité sur le territoire Istres-Ouest Provence ;
- Qu'il convient d'approuver la demande de subvention auprès de nos partenaires institutionnels ;

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, des communes membres de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, de l'Agence de l'Eau, de l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération,

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Avril 2017

Article 2 :

Est sollicitée une aide financière auprès de l'État pour le financement de cette opération dans le cadre du dispositif « Dotation de soutien à l'investissement local ».

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement, pour leur part respective, sur l'Etat Spécial de territoire.

En dépense, chapitre 4581175009, nature 4581175009, opération 2017500900, chapitre 4581175010, nature 4581175010, code opération 2017501000, sous politique Culture et Sport – Autorisations de programme 175151 et 175152.

Chapitre 4581175035 nature 4581175035, opération 2017503500, politique « Gestion de l'Administration » - Autorisation de programme 17501A et en recette chapitre 13 et nature 1311.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE